

Communiqué de presse

La MSA signataire du contrat local de santé de la communauté de communes du pays Noyonnais

Le 21 mai dernier, la MSA de Picardie et ses partenaires signaient le contrat local de santé (CLS) de la communauté de communes du pays Noyonnais. Ce CLS est le 5ème de l'Oise et permet d'assurer la couverture de 204 communes, l'équivalent de 245 000 habitants soit ¼ du département.

Son ambition est d'apporter une contribution positive à l'amélioration de l'état de santé des habitants en renforçant la dynamique territoriale, en favorisant l'amélioration des parcours de santé et en limitant les facteurs de risques. Il vise également à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Ce CLS s'inscrit dans le cadre du Projet régional de santé 2018-2023 (PRS) de l'ARS Hauts-de-France. Ce document fixe les orientations stratégiques et les objectifs pour améliorer la santé de la population, notamment des plus fragiles et des plus jeunes, et lutter contre les inégalités de santé. Ce CLS permet de mettre en cohérence le PRS et les politiques menées localement, de mutualiser et renforcer les moyens pour répondre aux besoins locaux et de consolider les partenariats des acteurs impliqués dans une démarche de promotion de la santé.

Avec 7 partenaires institutionnels signataires, ce CLS figure parmi les plus gros du département :

- L'ARS HAUTS de France
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- La Communauté de Commune du Pays Noyonnais
- La MSA PICARDIE
- La CAF de l'Oise
- La Sous-Préfecture de Compiègne
- La CPAM de l'Oise

Au-delà de ces enjeux généraux, la MSA a à cœur de s'investir sur le canton de Noyon. A ce titre, 2 nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues en 2021 / 2022 avec la création fin 2021 d'une France Services multi sites à Noyon, Carlepont et Guiscard et l'organisation, en collaboration avec l'AGIRC-ARCO, d'une pièce de théâtre sur la sensibilisation à la vulnérabilité des personnes âgées en septembre 2021.

Pour rappel : La MSA de Picardie est déjà partie prenante de 7 CLS sur les 12 ayant déjà été signés. Les CLS concernés sont ceux de Château-Thierry, Laon, Soissons, la Picardie Verte, le Noyonnais, le Clermontois et le Beauvaisis. La signature de ces contrats constitue une opportunité pour la MSA de faire valoir son expertise tant sur le volet prévention que sur celui-ci de l'animation des territoires ruraux.

La MSA, c'est quoi ?

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. A travers son guichet unique, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement des cotisations sociales.

Contact presse :

Anne-Charlotte Brulin

Responsable communication

brulin.anne-charlotte@picardie.msa.fr

06 16 64 33 17